



# Emerging Markets Local Currency Dynamic Debt Fund

Sustainable Finance Disclosures

juin 2022



## Contexte

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, également connu sous le nom « Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR », le **Emerging Markets Local Currency Dynamic Debt Fund**, un compartiment de Ninety One Global Strategy Fund, est tenu de présenter une description des caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut, des informations sur la manière de répondre à ces critères et sur les méthodologies utilisées pour les évaluer, les mesurer et les surveiller. Les termes non définis dans le présent document auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus du Ninety One Global Strategy Fund.

## Caractéristiques de durabilité

Le Compartiment cherche à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales en réalisant des investissements directs dans des emprunteurs qui répondent aux normes du cadre de durabilité exclusif du Gestionnaire d'investissement et en excluant les investissements directs dans certains emprunteurs.

Les caractéristiques environnementales incluent actuellement le climat et le capital naturel, tandis que les caractéristiques sociales incluent actuellement l'environnement construit, le capital humain et le développement inclusif.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but de concrétiser les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Comment ces caractéristiques sont-elles concrétisées

### Stratégie d'investissement

Au titre de sa stratégie d'investissement visant à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment, le Gestionnaire d'investissement réalise des investissements qui répondent aux normes de son cadre de durabilité exclusif.

Le cadre de durabilité exclusif se concentre sur des tendances ESG prospectives, représentées par la note ESG attribuée aux emprunteurs. Le Gestionnaire d'investissement considère que les évolutions positives en matière d'ESG constituent un élément clé de l'ensemble du processus d'investissement. Par exemple, les emprunteurs qui appliquent une gouvernance solide, traitent bien leur population et gèrent leur patrimoine de manière durable devraient voir leur économie et le prix de leurs actifs surperformer à long terme.

Le Gestionnaire d'investissement analyse les aspects de la politique environnementale (telle que le climat et le capital naturel), de la politique sociale (telle que l'environnement construit, le capital humain, le développement inclusif) et de la gouvernance (telle que l'autorité civile, les capacités institutionnelles, la politique économique) des emprunteurs. Chacun de ces aspects est associé à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies. Le Gestionnaire d'investissement effectue une évaluation qualitative des tendances prospectives pour chaque aspect, ce qui se traduit par une note de tendance ESG agrégée comprise entre -3 et +3. La note de tendance ESG agrégée alimente l'analyse fondamentale du Compartiment.

Suite à l'application du cadre de durabilité exclusif du Compartiment, le Compartiment adopte une orientation positive par rapport à celle de son indice de référence telle que mesurée, en moyenne, sur un cycle de marché. L'ampleur de l'orientation positive du Compartiment est mesurée en comparant la note de tendance ESG moyenne pondérée du Compartiment à celle de son indice de référence (c'est-à-dire que les pondérations actives cumulées des positions sur les emprunteurs ayant des notes positives seront supérieures à la pondération active agrégée des emprunteurs ayant des notes négatives). Le Compartiment investira au moins 50 % de ses actifs dans des emprunteurs dont la note de tendance ESG est supérieure ou égale à 0, et n'investira pas dans des emprunteurs dont la note de tendance ESG est égale à -3, conformément au cadre de durabilité exclusif du Gestionnaire d'investissement.

Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche globale de l'engagement sur les questions ESG et considère que l'engagement le plus efficace implique des interactions répétées sur des sujets précis et assortis de mesures concrètes. Le Gestionnaire d'investissement mène un dialogue constructif avec les emprunteurs, y compris, notamment, les banques centrales, les responsables de l'exécutif, les ministères de l'énergie, les participants à des réunions du Fonds monétaire international et d'autres organisations non gouvernementales.

La note de tendance ESG du Gestionnaire d'investissement repose sur une variété d'informations, y compris provenant de sources publiques, des données de tiers, des modèles exclusifs ainsi que l'expérience, la discrétion et le jugement du Gestionnaire d'investissement. Il n'y aura pas de dépendance mécanique aux notes ou évaluations ESG externes.

Le Gestionnaire d'investissement applique son cadre de durabilité exclusif de manière cohérente et continue pour évaluer les caractéristiques environnementales et sociales des investissements du Compartiment.

Dans le cadre du processus de sélection des investissements, l'évaluation du Gestionnaire d'investissement et l'application des caractéristiques environnementales et/ou sociales s'appliquent de manière contraignante au portefeuille du Compartiment. Ce critère ne s'applique pas aux investissements accessoires du Compartiment en espèces, quasi-espèces, dépôts, instruments du marché monétaire, instruments dérivés et/ou organismes de placement collectif et fonds négociés en bourse dont les investissements sous-jacents ne sont pas contrôlés directement par le Gestionnaire d'investissement. Ces investissements accessoires ne représenteront généralement pas une proportion importante du portefeuille du Compartiment.

Les participations du Compartiment feront l'objet d'un suivi continu par le Gestionnaire d'investissement. Un investissement peut être vendu pour diverses raisons, mais, en particulier, s'il est déterminé que le dossier d'investissement pour cet investissement a été fragilisé ou s'il ne satisfait plus à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment. Ces ventes auront lieu sur une période déterminée par le Gestionnaire d'investissement, en tenant compte des intérêts des Actionnaires du Compartiment.

### **Bonne gouvernance**

Le Gestionnaire d'investissement suit un cadre interne pour analyser les questions de gouvernance liées aux placements. Ce cadre s'appuie sur des principes de gouvernance largement acceptés qui sont décrits dans la politique d'actionnariat du Gestionnaire d'investissement sur son site Internet, [www.ninetyone.com](http://www.ninetyone.com). Des données provenant de tiers complètent l'évaluation de la gouvernance.

Les bonnes pratiques de gouvernance sont prises en compte au titre du cadre de durabilité exclusif du Gestionnaire d'investissement. Plus précisément, l'accent est mis sur l'identification des emprunteurs présentant des tendances de gouvernance positives, comme l'amélioration des capacités et de l'intégrité des institutions, l'adoption de réformes structurelles, la mise en application d'une réglementation efficace et, plus généralement, la garantie que la politique macroéconomique repose sur des fondamentaux solides et durables.

Lorsqu'un problème de gouvernance est identifié, le Gestionnaire d'investissement peut prendre contact directement avec les parties prenantes dans le but de favoriser le changement.

## Indicateurs de durabilité

Suite à l'application du cadre de durabilité exclusif du Compartiment, le Compartiment adopte une orientation positive par rapport à celle de son indice de référence telle que mesurée, en moyenne, sur un cycle de marché. L'ampleur de l'orientation positive du Compartiment est mesurée en comparant la note de tendance ESG moyenne pondérée du Compartiment à celle de son indice de référence (c'est-à-dire que les pondérations actives cumulées des positions sur les emprunteurs ayant des notes positives seront supérieures à la pondération active agrégée des emprunteurs ayant des notes négatives), et fait l'objet d'une publication d'informations chaque année.

### **Nomination d'un gestionnaire d'investissement par délégation**

Enfin, Ninety One UK Limited (le « Gestionnaire d'investissement ») nommera Ninety One North America, Inc. en tant que gestionnaire d'investissement par délégation (le « Gestionnaire d'investissement par délégation ») du Fonds le 13 juin 2022 ou aux alentours de cette date.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation est une société établie dans l'État du Delaware, dont le siège social se trouve au 666 Fifth Avenue, 37th Floor, New York, NY 10103, États-Unis, et enregistrée comme société de conseil en placement auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission. Le Gestionnaire d'investissement par délégation, au même titre que le Gestionnaire d'investissement, appartient au groupe Ninety One.

Le Gestionnaire d'investissement par délégation travaillera avec le Gestionnaire d'investissement dans le cadre de la gestion des actifs et des investissements du Fonds conformément à sa politique d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement estime que la présence sur place d'une équipe de gérants de portefeuille sera bénéfique pour le Fonds aux fins de l'investissement des actifs du Fonds en Amérique du Nord.

La politique d'investissement du Fonds ne sera pas modifiée sous l'effet de la nomination du Gestionnaire par délégation.

**Channel Islands**

PO Box 250, St Peter Port  
Guernsey, GY1 3QH  
Telephone: +44 (0)1481 710 404  
enquiries@ninetyone.com

**Germany**

Bockenheimer Landstraße 23  
60325 Frankfurt am Main  
Telephone: +49 (0)69 7158 5900  
deutschland@ninetyone.com

**Italy**

Via Dante 7  
20123 Milano  
enquiries@ninetyone.com

**Luxembourg**

2-4, Avenue Marie-Thérèse  
L-2132 Luxembourg  
Telephone: +352 28 12 77 20  
enquiries@ninetyone.com

**Sweden**

Västra Trädgårdsgatan 15, 111 53  
Stockholm  
Telephone: +46 8 502 438 20  
enquiries@ninetyone.com

**Switzerland**

Dufourstrasse 49  
8008 Zurich  
Telephone: +41 44 262 00 44  
enquiries@ninetyone.com

**United Kingdom**

55 Gresham Street  
London, EC2V 7EL  
Telephone: +44 (0)20 3938 1900  
enquiries@ninetyone.com

**—  
www.ninetyone.com**

Telephone calls may be recorded for training, monitoring and regulatory purposes and to confirm investors' instructions. For more details please visit [www.ninetyone.com/contactus](http://www.ninetyone.com/contactus)

**Informations importantes**

Tout investissement s'accompagne d'un risque de perte de capital. La performance passée n'est pas une indication des résultats à venir.

Les informations contenues dans ce document sont fournies de bonne foi et ont été obtenues auprès de sources jugées fiables. Aucune garantie n'est fournie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Toute opinion exprimée dans les présentes est sincère, mais n'est en aucun cas garantie et ne doit pas servir de fondement à une décision d'investissement. La présente communication est fournie à titre d'information générale exclusivement. Elle ne constitue ni une invitation à réaliser un investissement ni une offre de vente et il ne s'agit pas d'une recommandation d'achat, de vente ou de conservation pour un investissement particulier. Toute décision d'investir dans les stratégies décrites dans le présent document doit être prise après avoir examiné le document d'offre, mené toute enquête qu'un investisseur juge nécessaire et consulté ses propres conseillers juridiques, comptables et fiscaux afin de déterminer de manière indépendante la pertinence et les conséquences d'un tel investissement. Les paramètres d'investissement internes définis dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Le présent document est la propriété de Ninety One et son contenu ne peut être réutilisé sans l'autorisation préalable de Ninety One. Publié par Ninety One, juin 2022.

